

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 2

Artikel: En marge de Pierrefleur
Autor: Junod, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN MARGE DE PIERREFLEUR

A l'année 1559, Pierrefleur¹ raconte que le prédicant Gondoz quitta Orbe pour Echallens et Goumoëns et fut remplacé par René Perrotel, au grand déplaisir des gens d'Orbe, qui tentèrent vainement d'en avoir un autre ; « les gouverneurs s'opposèrent et dirent qu'ils iraient à Berne pour avoir autre prédicant ; ce qu'ils firent, et nonobstant ils perdirent leur temps ».

Des mois s'écoulèrent sans que les habitants d'Orbe se fussent réconciliés avec leur ministre, puisque, à l'année 1561, Pierrefleur² écrit :

« En ce temps, ceux d'Orbe avaient un prédicant nommé maître René Perrotel, jadis cordelier, qui n'était ni lui ni sa femme au gré de la ville ; et tous les jours désiraient en avoir un autre, et en firent poursuite et plainte envers le Seigneur Bailli. Le dit prédicant étant averti de la poursuite que la ville faisait contre lui, son beau-fils nommé Gondoz, prédicant de Goumoëns, et lui vont sur ce conclure d'aller à Berne pour obvier à cela et avoir remède opportun. Finalement fut par eux conclu et ordonné que le dit Gondoz irait à Berne, ce qu'il fit, et, à son retour, apporta un mandement contenant ce qui s'ensuit. »

L'auteur donne le texte du mandement, fort rude de ton en vérité, puis continue :

« Sur lequel mandement fut ordonné d'aller à Berne pour faire les excuses. Et furent commis pour y aller noble Guillaume de Pierrefleur et Blaise Champion lesquels, à leur

¹ Pierrefleur, pages 353-355.

² Pierrefleur, pages 382-384.

arrivée, firent rapport que les Seigneurs de Berne se tenaient pour contents et avaient pour agréable l'excuse par les dits commis faite, comme plus à plein est contenu au mandement envoyé aux Seigneurs du Conseil. »

C'est là tout ce que nous apprend Pierrefleur³, et Vuilleumier, qui s'occupe de cette affaire⁴, avoue n'en pas savoir davantage.

Un heureux hasard m'a permis de connaître le dernier mot de cette histoire, tout en jetant un coup d'œil sur la méthode de travail de Pierrefleur.

La série des manaux du Conseil d'Orbe, conservée aux archives de la ville, commence fort tardivement : un premier cahier contient des ordonnances et comptes-rendus de séances des années 1556 à 1560. Le second cahier porte sur la première page, d'une main récente, la date de 1568 ; effectivement les pages 1 et 2, mais les pages 1 et 2 seulement, se rapportent aux séances du Conseil de l'année 1568 : c'est une feuille qui a sans doute été reliée par erreur avec le reste du cahier, qui est en fait le manual de 1561. Pour l'année 1561, nous ne possédons pas les comptes des gouverneurs, noble Guillaume de Pierrefleur et Pierre Combe, ou de la Combe ; mais le manual va nous fournir tous les détails de l'affaire Perrotel.

Le mandement rapporté de Berne par le prédicant Gondoz est daté du 27 janvier 1561 ; c'était un lundi ; il ne parvint à ses destinataires qu'à la fin de la semaine ; en effet le manual porte ce qui suit :

« La dimenche⁵ second jour du mois de février l'an

³ Ce passage se trouve à l'avant-dernière page du manuscrit incomplet de Lausanne.

⁴ Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, tome I, pages 584-586.

⁵ Je modernise un peu l'orthographe, pour faciliter la lecture.

1561, après le dernier sermon, a été tenu le conseil des XII et XXIV... auquel conseil le gouverneur a montré un mandement envoyé de nos très redoutés seigneurs de Berne, adressant aux honorables nos chers et féaux châtelain et conseillers de la ville d'Orbe, lequel dit mandement donnait répréhension aux dits conseillers, disant qui vollont (qu'ils voulaient) usurper leur droit de patronage, qui avint à cause que l'on leur avait donné entendre que la dite ville d'Orbe voulait déchasser le prédicant nommé Maître René, et en lieu de icelui voulait mettre un autre nommé Maître Nicolas d'Auserre, ce que ne se constata être vrai.»⁶

Notons en passant que le secrétaire du Conseil résume le mandement de Berne, alors que Pierrefleur en donne le texte complet.

Le manual continue :

« Voyant iceux seigneurs (du conseil) la menée d'iceux prédicants, assavoir du dit Maître René et Gondoiz son beau-fils, fut ordonné d'en parler à monseigneur le bailli et, selon l'avis d'icelui, envoyer à Berne les avertir non avoir été informés de vérité⁷. »

Ayant décidé d'envoyer demander l'avis du bailli, le Conseil se réunit de nouveau le lendemain, lundi 3 février, pour savoir qui irait à Echallens : le choix se porta sur l'un des gouverneurs, noble Guillaume de Pierrefleur, et sur Blaise Champion. Les deux envoyés annoncèrent à leur retour que le bailli viendrait à Orbe le vendredi.

Arrivé à Orbe, le bailli fit assembler le Conseil à l'hôpital, et « il est à noter que les dits seigneurs du conseil et le dit René prédicant eurent grand propos à l'occasion du dit mandement, et c'est devant le dit seigneur bailli ».

⁶ Archives d'Orbe, manual de 1561, page 13.

⁷ *Ibid.*, p. 13.

Aucune entente n'intervint, puisque le résultat fut la décision prise par les conseillers de « devoir aller devant la grâce des dits seigneurs (de Berne) pour eux purger du contenu de icelui (mandement), affirmant avoir été informés de mensonges ⁸ ».

Le jeudi 13 février (le secrétaire a écrit par erreur janvier), le Conseil se réunit de nouveau et chargea noble Guillaume de Pierrefleur et Blaise Champion d'aller à Berne ⁹.

On n'était pas très pressé à Orbe en ce temps-là : la semaine suivante (le texte porte mercredi 17 : c'est une erreur, probablement pour mercredi 19), on décide que les envoyés partiront le mardi suivant seulement et que Blaise Champion, qui n'a pas de cheval, louera celui de Pierre Combe, pour le prix de 4 sols par jour.

Le dimanche 23 février, les deux Conseils se réunissent après le dernier sermon pour décider encore une fois que noble Guillaume de Pierrefleur et Blaise Champion partiront le surlendemain, mardi 25 février ¹⁰.

Les deux envoyés finirent pas partir, et par revenir. « Le jeudi VI jour de mars fut tenu le conseil à l'hôpital, où les prédits Pierrefleur et Champion, eux étant de retour de Berne, récitèrent le contenu de leur charge, assavoir comment ils avaient été à Berne, et présentèrent un mandement adressant aux seigneurs du conseil, envoyé de la part des dits seigneurs, auquel était contenu comment s'ensuit :

» L'avoyer et conseil de Berne, notre salut. Honorables, discrets, nos chers et féaux, ayant entendu les excuses faites du plaignant à nous dernièrement fait touchant Maître René Perrotel, votre ministre, et la réjection d'icelui, au plus ample contenu de la supplication à nous sur ce par eux de

⁸ *Ibid.*, p. 14.

⁹ *Ibid.*, p. 15.

¹⁰ *Ibid.*, p. 16.

votre part présentée, par laquelle vous déclarez avoir agréables nos élections et que ne prétendez aucunement déroger à nos droits et préminences, nous avons trouvé votre dite excuse et trouvons pour agréable, espérant que satisferez à vos offres, s'acquittant de bons et féaux sujets selon votre devoir, vous assurant que ce faisant nous trouverez de notre part en même dévotion de vous faire tout ce que bons seigneurs appartient. *Datum ultima Februarii 1561.* »

« Et à la suscription du dessus en écrit : Aux honorables, discrets, nos chers et féaux lieutenant et conseil de la ville d'Orbe¹¹. »

C'est là le texte du mandement dont parle Pierrefleur à la page 384, mais qu'il ne cite pas.

Les gens d'Orbe avaient, semble-t-il, perdu la partie et devaient se contenter de leur ministre. A moins que les Conseillers de Berne, convaincus du bien-fondé des réclamations du Conseil d'Orbe et reconnaissant qu'ils avaient été « informés de mensonges » par le prédicant, n'eussent maintenu cependant Maître René Perrotel à Orbe, pour sauver les apparences, se réservant de le déplacer un peu plus tard.

Quoi qu'il en soit, le samedi 3 mai de la même année déjà, le Conseil d'Orbe se réunissait à l'église de la ville pour prendre connaissance d'une lettre du bailli. Le bailli annonçait au Conseil que, sur l'ordre de Messieurs de Berne, il devait faire assembler la classe des prédicants, « et pour ce que le prédicant Maître René était à Orbe sans porter édification, que icelui fût changé et remis autre part, et que en lieu de icelui l'on y en remette un autre. » Le Conseil s'empressa de faire porter par les deux gouverneurs, noble Guillaume de Pierrefleur et Pierre Decomba, ses remerciements au bailli, qui était sans doute intervenu à

¹¹ *Ibid.*, p. 16 et 17.

Berne, et de déclarer que « l'on aurait volontiers, en lieu de René, un prédicant qui est à Boudry, ou un autre qui est à Concise... Le rapport fut que monseigneur le bailli favoriserait la ville en tout ce qui lui serait possible ¹² ».

Le manual porte enfin ceci :

« La dimenche suivant, qui fut VIII^{me} jour de juin, fut déposé d'être ministre d'Orbe le dit Maître René Perrotel, duquel est assez fait ample mention ci-devant. Et aussi furent changés les deux diacres. Et en lieu du dit Maître René avons eu Maître Antoine... (en blanc dans le texte), jadis jacobin de la Madeleine, et natif de Lutry. Et le dit René fut remis prédicant de Assens. Et en lieu de Maître Loy, diacre, a été remis Maître Michel Reymond ¹³ ».

Les gens d'Orbe étaient enfin débarrassés de Maître René.

Deux mots pour terminer sur la méthode de travail de Pierrefleur : nous l'avons vu à propos de cette affaire suivre consciencieusement, mais non servilement, ses sources : il résume ce qui dans le manual du Conseil d'Orbe lui paraît de peu d'importance, et il va chercher ailleurs, dans les archives de la ville probablement, le texte complet du premier mandement, que le manual résumait simplement, et qui semblait à Pierrefleur mériter d'être cité in extenso.

Louis JUNOD.

¹² *Ibid.*, p. 24.

¹³ *Ibid.*, p. 27.